

# 9 mai : en grève avec la Fonction publique !

La Fonction Publique en France compte 5,5 millions d'agent-es, dont 20 % de contractuel-les.

Au prétexte de la moderniser, le gouvernement s'attaque au Statut des fonctionnaires, qualifié d'obstacle et de frein ! Ceci dans les trois versants de la Fonction Publique, d'État, Hospitalière et Territoriale.

**Objectif affiché : moins 120 000 postes de fonctionnaires d'ici 2022.**

L'unanimité des organisations syndicales au Conseil Commun de la Fonction Publique a rejeté le projet de loi « de transformation de la fonction publique » en mars 2019.

Pour rappel, cette Fonction Publique structure notre modèle social. C'est ainsi que la France, lors de la crise de 2007-2008 a été moins impactée que d'autres pays.

En s'attaquant à la Fonction Publique et aux fonctionnaires, le gouvernement ne fait pas que s'attaquer aux salarié-es. Il s'attaque aussi à la qualité des services pour les usagers.

**Mais dans l'enseignement privé nous ne sommes pas des fonctionnaires.**

Alors, pas concerné-es ? Pas si sûr... Petit tour d'horizon

## Petit rappel : Mais au fait, c'est quoi la Fonction Publique ?

La Fonction Publique a été créée après la 2<sup>de</sup> guerre mondiale, en 1946, sur le principe du service pour l'intérêt général. Il s'agissait de se prémunir notamment de la corruption. La Fonction Publique repose sur les principes suivants :

- d'égalité (d'accès à l'emploi, mais aussi d'accès pour les usager-es)
- d'indépendance
- de neutralité
- de responsabilité

### Le gel du point d'indice

Mesure prise pour la Fonction Publique, elle nous touche directement, notre rémunération étant liée à la valeur du point d'indice.

Pour rappel, ce dernier est gelé depuis 2017 et génère une perte de pouvoir d'achat évidente

### Fin du paritarisme : et nos CCM A/I/D ?

Limiter le rôle et l'influence des organisations syndicales, le rêve du patronat, une volonté gouvernementale pour lever des soi-disant freins à la gestion des personnels : mutations, promotions, ...

Les élu-es restent les garant-es d'un fonctionnement transparent. En supprimant ces garde-fous, place à l'arbitraire. C'est ce que vous voulez ?

### Recrutement

L'objectif de supprimer des postes statutaires va mécaniquement augmenter le **recours aux agent-es contractuel-les, avec moins de droits**. Ainsi, les non-titulaires aux salaires très bas n'ont aucune garantie de trouver un poste d'une année à l'autre.

C'est ce que vous voulez généraliser ? La création des contrats dits « contrat de projet », CDD plafonnés à 6 ans, va aussi bouleverser le recrutement, et précariser.

### Mise en place de la rupture conventionnelle

La CGT était contre sa mise en place dans le secteur privé en 2008, ce n'est pas pour l'accepter dans la Fonction Publique.

De quoi s'agit-il ?

Dans un monde merveilleux, un-e employeur-euse et un-e salarié-e décide d'un commun accord de mettre fin au contrat de travail...

Pour l'employeur-euse, pas de risque de contentieux comme avec le licenciement, pour le-la salarié-e, pas de perte de droit au chômage par exemple.

**La réalité ?**

En 2018, 437 000 RC ont été homologuées (presque 2 fois plus qu'en 2008), 410 000 salarié-es se sont ensuite retrouvés au chômage

Selon une étude de la DARES, un-e salarié-e sur trois déclare avoir été contraint-e par son employeur-euse de quitter son emploi.

Alors, un progrès la rupture conventionnelle ?

### La rémunération au mérite

Une idée pas si nouvelle, mais très dangereuse.

**La carrière d'un fonctionnaire (et aussi pour nous les profs du privé) se fait actuellement sur un principe dit « de carrière » avec un avancement suivant une grille.**

Avec la rémunération au mérite, ce sera la concurrence entre collègues pour qui sera le meilleur ou en fera le plus. C'est aussi l'occasion d'introduire un mode de management venu du privé avec la culture du résultat. Est-ce qu'on attend dans une école ?

### Égalité professionnelle

L'article 30 prévoit de supprimer le jour de carence pour les femmes en congé maternité ! Certes...mais c'est insuffisant !

Le maintien de ce jour de carence est tout simplement inacceptable. De peur de perdre une journée de salaire, des salarié-es ne vont plus se soigner correctement et ainsi risquer de contaminer leurs collègues lors d'épidémies. Dans nos écoles, nous savons ce que c'est que d'être aux contact d'élèves malades. Contraindre un-e travailleur-euse à négliger sa santé et celle des autres pour des raisons financières, un progrès ?

Pour toutes ces raisons, les enseignant-es de l'enseignement privé sous contrat sont donc pleinement concerné-es et doivent se mobiliser massivement aux côtés de leurs collègues fonctionnaires.

Les exemples passés – de destruction des statuts et changement des méthodes de management – devraient nous inviter à réfléchir : les salarié-es d'Orange ou La Poste, vous en avez entendu parler ?

**C'est pourquoi la CGT Enseignement Privé appelle à se mobiliser et à faire grève le jeudi 9 mai et invite tous les personnels à se joindre aux différentes manifestations qui seront organisées.**

